

RÉUNION

du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 31 mai 2016



L'an deux mil seize, le trente-et-un mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre avril s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : quinze

Nombre de conseillers présents : douze

Étaient présents : Mr Christophe DESAULTY, Mme Monique DELABARE, Mme Katia ANDRIEU, Mme Catherine TRANOUEZ, Melle Pauline GRESSENT, Mr Patrice FOURÉ, Mr Yves LETELLIER, Mr Daniel PELFRESNE, Mr Jean BALLUE, Mr Bruno LAPIERRE et Mr David SAVOYE.

Étaient absents excusés : Mr Didier BALLAND, Mme Danielle MISSIR et Mr Alain BEAUFILS

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Catherine TRANOUEZ a été élue secrétaire.

• APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINTE-AUSTREBERTHE

Le Conseil Municipal de Sainte-Austreberthe,

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2015 prescrivant la modification du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal en date du 26 février 2016 prescrivant l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme ;

Entendu les conclusions et l'avis du Commissaire-enquêteur ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme modifié tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 123-10 du Code de l'Urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le maire, après en avoir délibéré ;

Décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme modifié tel qu'il est annexé à la présente à l'unanimité;

Le dossier de modification comprend :

- la notice explicative et éléments du rapport se rapportant à la modification
- le plan de zonage approuvé le 25 avril 2012
- le règlement écrit approuvé le 25 avril 2012
- le plan de zonage incluant le projet de modification
- le projet de règlement écrit pour la zone 2AU
- l'orientation d'aménagement de la zone AUa4

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal du département.

Dit que, conformément à l'article L. 123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Sainte-Austreberthe (les mardis et vendredis de 16h à 19h et le jeudi de 8h30 à 11h) ainsi qu'à la préfecture de Seine-Maritime à Rouen.

Dit que la présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

• SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE « LES HAUTS DU SAFFIMBEC »

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'un arrêté préfectoral en date du 31 mars propose la dissolution du Syndicat Intercommunal du collège les Hauts du Saffimbec et qu'il est demandé au Conseil de se prononcer.

Après discussion et interrogations sur le devenir de la gestion des finances de ce syndicat, le Conseil s'avère pour cette dissolution (voix contre de Mme Catherine Tranouez).

• LOI NÔTRE

L'arrêté préfectoral du 10 mai projette la modification de périmètre de la communauté de communes Caux Austreberthe intégrant les communes de Blacqueville et Bouville de la communauté de communes du Plateau Vert ; malgré le bouleversement de représentation au sein de la communauté de communes, le conseil s'avère favorable à l'unanimité à cette intégration.

Mr le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes siègera à partir du 1^{er} janvier 2017 au sein du SOMVAS.

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Mr le Maire présente aux conseillers le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Quelques anomalies sont constatées sur les cartes et seront donc signalées à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

- TERRAIN RUE DE FONTENELLE

Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur le bien sis 34 rue de Fontenelle.

- SERVICE CANTINE

Mr le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de la directrice de l'école « Les Genêts » proposant de fournir de l'aide à la cantine le midi moyennant une indemnité.

Après discussion, le Conseil regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à cette requête.

- SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION

Le SDE de Seine-Maritime propose un groupement d'achat 2016 de fournitures d'électricité pour les bâtiments publics des adhérents.

Le Conseil souhaite connaître les conditions de retour à l'opérateur historique le cas échéant.

La borne de recharge pour les véhicules électriques sera installée prochainement place de la Mairie.

- SOUTIEN CANDIDATURE PARIS 2024

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Sainte-Austreberthe est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Sainte-Austreberthe souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

- La remise des prix aux enfants de l'école « Les Genêts » ainsi que la kermesse aura lieu le samedi 4 juin.

- Mme Monique Delabare demande des nouvelles du commerce ; Mr le Maire confirme un nouveau contact.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 22 heures 35.